

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE **SCoT 2030** DE LA GRANDE RÉGION DE GRENOBLE

COMITE SYNDICAL

9 JUILLET 2021

Le 9 juillet à 18 heures 00, le comité syndical de l'Etablissement Public de l'EP-SCoT, s'est réuni sur la convocation adressée en date du jeudi 1^{er} juillet 2021 par Madame Laurence THERY présidente dans les locaux de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais.

Nombre de délégués syndicaux titulaires en exercice au jour de la séance :	30
Nombre de délégués syndicaux titulaires présents ou représentés :	21
Quorum requis : 4 entités territoriales présentes ou représentées :	6
6 666 voix présents ou représentés :	6 872.24

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

Affichage le :

Titulaires présents :

Mmes et MM., Pierre BEJAJI, Vincent FRISTOT, Florent CHOLAT, Franck FLEURY, Philippe CARDIN, Pierre LABRIET (n'a pas participé au vote), (Grenoble-Alpes Métropole), Bruno CATTIN, Anthony MOREAU (a participé au vote, départ à 19 h 00), Anne GERIN, Nadine REUX, (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais), Martial SIMONDANT, Jean-Pierre PERROUD, (Communauté de Communes Bièvre Isère Communauté), Laurence THERY, Jean-François CLAPPAZ (n'a pas participé au vote), Coralie BOURDELAIN (n'a pas participer au vote), (Communauté de Communes Le Grésivaudan), Béatrice VIAL, (Communauté de Communes du Trièves), Roger VALTAT, Dominique PALLIER, (Communauté de Communes de Bièvre Est).

Suppléant présent :

M. Joël GULLON, (Bièvre Isère Communauté).

Personnes ayant donné pouvoir :

M. Laurent THOVISTE, (Grenoble-Alpes Métropole), pouvoir à M. CARDIN
 M. Dominique ESCARON, (Grenoble-Alpes Métropole), pouvoir à Mme GERIN
 M. Nicolas PINEL, (Grenoble-Alpes Métropole), pouvoir à Mme GERIN
 M. Yannick NEUDER, (Bièvre Isère Communauté), pouvoir à M. Martial SIMONDANT
 Mme Dominique PRIMAT, (Bièvre Isère Communauté), pouvoir J. GULLON
 M. Olivier SALVETTI, (Communauté de Communes Le Grésivaudan), pouvoir à CLAPPAZ
 M. Claude DIDIER, (Communauté de Communes du Trièves),

Autres personnes présentes :

Mmes et MM. Didier LOCATELLI, (Cabinet New Deal), Arnaud GERME, Amandine DECERIER, Marie ARDIET, Cécile BENECH, Ludivine DUSSERT, Mara CALABRO, (Etablissement Public du SCoT).

Absents excusés :

Claudine LONGO, (Grenoble-Alpes Métropole), Christian DREYER, (Saint Marcellin Vercors Isère Communauté)

Objet : Instances – Fixation du nombre de vice-présidents

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE **SCoT 2030** DE LA GRANDE RÉGION DE GRENOBLE

COMITE SYNDICAL DU 9 JUILLET 2021

DELIBERATION N° 21-VII-I

Objet : Instances – Fixation du nombre de vice-présidents

Vu l'article L5211-10 du CGCT qui prévoit que le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres ;

Vu la délibération n°20-XI-III du 6 novembre 2020 qui détermine le nombre de membres du bureau ;

Vu la délibération n°20-XII-I portant modification des statuts de l'Etablissement Public du SCoT et apportant notamment des modifications sur la composition du bureau.

Vu les statuts de l'EP SCoT modifiés par Arrêté Préfectoral 38-2021-05-21-00008.

Mesdames, Messieurs,

Lors de la mise en place du Bureau par le Comité Syndical du 6 novembre, la Présidente a proposé de procéder à une modification des statuts, pour permettre à chacune des 7 intercommunalités membres du SCoT d'être représentées par un vice-Président au bureau. Les statuts de l'Etablissement ont été modifiés en conséquence.

Le nombre de vice-présidents dépasserait les 20% de l'effectif du Comité Syndical. Comme le stipulent les dispositions de l'article L5211-10 du CGCT, il est nécessaire que le Comité Syndical délibère à la majorité des deux tiers pour fixer ainsi un nombre de vice-président supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéas de cet article.

Le Comité syndical est sollicité pour porter le nombre de vice-présidents à 7, tout en maintenant l'effectif actuel du Bureau à 13 personnes.

La Présidente propose de :

- maintenir le nombre de membre du bureau à 13 délégués, dont la présidente,
- ajouter un vice-président portant le nombre à 7 vice-présidents,

Le Bureau sera ainsi composé à l'avenir de la Présidente, de 7 vice-présidents, et de 5 délégués.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide de :

- porter le nombre de représentants au bureau à 13 délégués, dont la présidente, 7 vice-présidents et 5 autres délégués.

Vote : à l'unanimité

Pour : 6 872,24

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Grenoble, le 9 juillet 2021

La Présidente

Laurence THERY